

## Demande de Neighbourhood Small Grants 2018 (petites subventions de quartier)

Le programme Neighbourhood Small Grants (NSG) (petites subventions de quartier) aide les résidents comme vous : les résidents animés de petites idées mais d'idées puissantes pour rassembler les gens afin de dynamiser votre quartier. Nos subventions varient entre 50 \$ et 500 \$. Une subvention est une somme que nous vous donnons pour vous aider à concrétiser votre projet. Vous devez demander la subvention, mais vous n'avez pas besoin de rembourser la somme. **Si vous avez accès à un ordinateur et à un courrier électronique, nous vous encourageons à présenter une demande en ligne à <http://neighbourhoodsmallgrants.ca>.**

**La date limite pour présenter une demande est le 9 avril 2018.**

### Les objectifs du programme Neighbourhood Small Grants sont les suivants :

- Établir des liens entre les résidents du quartier et les faire participer (p. ex., des rencontres sociales telles qu'un échange de vêtements et un repas-partage)
- Partager les compétences et les connaissances des résidents (p. ex., activités de réalisation de projets artistiques collaboratifs ou séances de contes)
- Accroître le sentiment d'appartenance à votre communauté et la responsabilité envers celle-ci (p. ex., circuit pédestre dans le voisinage ou élimination d'espèces de plantes envahissantes)
- Respecter et célébrer la diversité (p. ex., cuisine communautaire multiculturelle ou projet qui permet aux nouveaux arrivants d'entrer en contact avec des communautés autochtones pour partager leurs cultures)

### Qui peut présenter une demande?

- Les projets doivent se dérouler dans l'une des communautés du programme NSG.
- Les résidents d'Abbotsford, de Maple Ridge, du campus Point Grey de l'UBC et de South Okanagan : veuillez consulter [neighbourhoodsmallgrants.ca](http://neighbourhoodsmallgrants.ca) pour les directives concernant la demande et les dates limites.
- Chaque projet NSG doit avoir deux demandeurs. Les deux demandeurs doivent appartenir à la même communauté mais vivre à des adresses différentes.
- Le projet doit avoir lieu dans votre propre quartier.
- Vous pouvez présenter **une** demande seulement pour un projet NSG par année et seulement au sein d'une communauté.
- Les organisations et les entreprises enregistrées ne peuvent pas présenter de demande.
- Aucun lien antérieur avec un foyer de voisinage ou un organisme communautaire n'est requis.

### Quelles informations devez-vous connaître à propos de NSG?

- Votre projet doit être gratuit et la population doit être libre d'y participer. Nous encourageons les demandes concernant des projets qui sont accessibles aux personnes handicapées et ouverts à tous.
- Vous ne pouvez pas recueillir des fonds pour d'autres projets et/ou organisations pendant votre événement. Cependant, nous vous encourageons à solliciter des dons ou des dons en nature d'entreprises locales pour aider à soutenir votre projet.
- Les grands projets d'immobilisation, y compris la construction et l'entretien de biens publics tels que les terrains de jeu ou l'achat d'équipement tel que des ordinateurs, ne sont pas admissibles.
- Les projets impliquant de la psychothérapie et des services de soutien en matière de counseling ne sont pas admissibles.

- Vous devez débiter votre projet après que la décision de subvention a été prise. Les projets ne sont pas subventionnés rétroactivement.
- Bien que certains projets puissent continuer toute l'année, on s'attend à ce que votre subvention du programme NSG soit dépensée avant le 30 novembre 2017.

### **À quoi devez-vous penser lorsque vous estimez les coûts de votre projet?**

- Les demandes de subventions pour des projets devraient être inférieures à 500 \$. Cependant, les demandes qui offrent des façons uniques et créatives d'atteindre les objectifs du NSG peuvent être prises en considération pour un financement supplémentaire.
- Vous ne pouvez pas tirer un avantage financier de votre projet. Le montant de la subvention peut être utilisé pour payer les gens pour des services (appelés également honoraires) permettant d'aider au projet. On peut citer l'exemple d'un charpentier ou d'un maquilleur. Le total des honoraires ne peut pas dépasser 100 \$ par projet. Il vous incombe de conserver les reçus des dépenses pour comptabiliser tous les coûts du projet.

### **Que devez-vous savoir si vous utilisez un espace public (par exemple, une rue ou un parc du quartier) pour votre projet?**

- Les projets qui ont lieu dans les rues du quartier ou dans les espaces et/ou les parcs publics doivent respecter les règlements municipaux et les permis appropriés doivent avoir été accordés.
- Vous devez obtenir une assurance responsabilité avant la date de début de votre projet.
- Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les pages Web municipales de votre localité ou appeler votre ligne d'information municipale.

### **À quoi devez-vous penser lorsque vous réalisez votre projet?**

- Votre projet devrait répondre à un ou plusieurs objectifs du programme NSG. Le principal objectif devrait être d'établir des liens entre les voisins et d'accroître la participation des résidents dans leur communauté.
- Votre projet doit avoir lieu dans la communauté où votre demande est traitée.
- Les événements de style festival devraient se concentrer sur un quartier ou une communauté spécifique et compter entre 500 et 1 000 participants. Les projets qui font partie de festivals doivent mettre en évidence une activité au sein de l'événement qui aide les résidents à développer ou à renforcer les relations entre eux.

### **Que faites-vous après avoir reçu le montant de la subvention?**

- Pour aider les futurs demandeurs, veuillez documenter votre projet à l'aide de photos, de vidéos ou en rédigeant un résumé de votre événement. Partagez ces éléments avec votre coordonnateur NSG et présentez-les sur le site Web du programme à [neighbourhoodsmallgrants.ca](http://neighbourhoodsmallgrants.ca).
- Les chefs de projet doivent participer à la célébration NSG qui se tient à l'automne. On pourrait vous demander de partager l'histoire de votre projet avec d'autres participants.
- La Vancouver Foundation et votre organisation communautaire devraient être reconnues en affichant les logos appropriés sur les affiches de l'événement ou d'autres matériaux promotionnels du projet.  
Après l'achèvement de votre projet, vous devez présenter un rapport d'évaluation à votre coordonnateur NSG qui fournira des instructions supplémentaires près de la date de l'achèvement du projet.
- Vous devez retourner tout montant de subvention inutilisé à votre coordonnateur NSG.



7. Quand votre projet et/ou votre événement auront-ils lieu? Soyez aussi précis que possible :	8. Où votre projet ou votre événement aura-t-il lieu?
9. Comment votre projet atteint-il un ou plusieurs objectifs du programme NSG?	
10. Comment ferez-vous la promotion du projet et rejoindrez-vous et/ou inclurez-vous les habitants de la communauté? Donnez autant de détails que possible.	
<p><b>Partie 3 : Budget :</b> Veuillez fournir une liste détaillée des dépenses liées à votre projet. L'objectif de la subvention est de contribuer aux frais et aux dépenses associés à votre projet tels que la location d'un espace, la nourriture, les droits de permis, l'assurance responsabilité, les matériaux et les honoraires. Les honoraires sont une petite somme versée à une personne pour ses compétences en nature ou ses contributions sous la forme de connaissances. Voici des exemples : ouverture/bienvenue par un sage autochtone ou un artiste partageant ses compétences. Le total des honoraires ne peut pas dépasser <b>100 \$ par projet.</b></p>	
Description	Montant

Dépenses totales de votre projet (Veuillez additionner les montants ci-dessus)	
Combien demandez-vous dans le cadre du programme NSG? (ne peut pas dépasser 500 \$)	

#### Partie 4 : Promotion du programme

Comment avez-vous entendu parler du programme Neighbourhood Small Grants? (Cochez tout ce qui s'applique)

- Mon foyer de voisinage/centre communautaire
- Affiche/brochure
- Site Web
- Médias sociaux
- Membre du comité consultatif des résidents de NSG
- Autre \_\_\_\_\_

#### Partie 5 : Renseignements concernant les demandeurs de la subvention

Les questions suivantes sont facultatives et volontaires. Cela signifie que **vous n'êtes pas tenu d'y répondre**. Cependant, vos réponses sont importantes pour nous et peuvent nous aider à déterminer si vous atteignez la diversité des communautés que nous desservons. Les renseignements ne sont destinés qu'à notre utilisation et sont confidentiels.

<b>Tranche d'âge (veuillez encercler)</b>		
<input type="radio"/> 13 à 18 ans	<input type="radio"/> 35 à 44 ans	<input type="radio"/> 65 à 74 ans
<input type="radio"/> 18 à 24 ans	<input type="radio"/> 45 à 54 ans	<input type="radio"/> 75 ans et plus
<input type="radio"/> 25 à 34 ans	<input type="radio"/> 55 à 64 ans	
<b>Sexe</b>		
<input type="radio"/> Masculin		
<input type="radio"/> Féminin		
<input type="radio"/> Autre		
<b>Êtes-vous né au Canada?</b>	<b>Vous identifiez-vous comme autochtone?</b>	
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Oui	
<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Non	
	<b>Si oui, veuillez partager votre héritage :</b>	
	<input type="radio"/> Premières nations	
	<input type="radio"/> Métis	
	<input type="radio"/> Inuit	
	<input type="radio"/> Autre :	
<b>Depuis combien de temps vivez-vous dans votre communauté actuelle?</b>	<b>Dans quelle langue êtes-vous le plus à l'aise de communiquer?</b>	
<input type="radio"/> moins d'un an	<input type="radio"/> Anglais	
<input type="radio"/> 1 à 2 ans	<input type="radio"/> Français	
<input type="radio"/> 3 à 4 ans	<input type="radio"/> Espagnol	
<input type="radio"/> 5 à 10 ans	<input type="radio"/> Punjabi	
<input type="radio"/> 10 ans ou plus	<input type="radio"/> Chinois (mandarin ou cantonais)	
	<input type="radio"/> Vietnamien	
	<input type="radio"/> Tagal	
	<input type="radio"/> Langue autochtone	
	<input type="radio"/> Autre :	

<p><b>Veillez sélectionner tout ce qui s'applique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Propriétaire</li> <li><input type="radio"/> Locataire</li> <li><input type="radio"/> Habite un logement supervisé</li> <li><input type="radio"/> Habite un logement coopératif</li> <li><input type="radio"/> Habite un refuge de courte durée</li> <li><input type="radio"/> Si vous ne voyez pas votre situation de logement dans la liste, veuillez entrer le terme que vous préférez ici :</li> </ul>	<p><b>Dans quel type de logement vivez-vous?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Maison individuelle</li> <li><input type="radio"/> Maison en rangée</li> <li><input type="radio"/> Duplex</li> <li><input type="radio"/> Faible hauteur/hauteur moyenne (de 2 à 6 étages)</li> <li><input type="radio"/> Tour d'habitation</li> <li><input type="radio"/> Logement dans un sous-sol</li> <li><input type="radio"/> Autre :</li> </ul>
--	---

Nous vous remercions de présenter une demande dans le cadre du programme Neighbourhood Small Grants. Veuillez faire une copie de votre demande et la conserver dans vos dossiers. Le coordonnateur NSG de votre région vous informera de l'état de votre demande dans 6 à 8 semaines.